

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article3536>

Rapport de l'Observatoire interministériel de l'Accessibilité et de la Conception universelle

- Actualité -



Date de mise en ligne : mercredi 10 octobre 2012

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

A trois ans de l'échéance de 2015, l'Observatoire interministériel de l'accessibilité préconise 37 mesures pour accélérer la mise en accessibilité des équipements et des bâtiments.

Le 2 octobre 2012, l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle a remis son second rapport à Mme Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.

Présidé par Philippe Bas [\[1\]](#), l'Observatoire fait 37 préconisations au Gouvernement pour accélérer la mise en accessibilité des équipements, services et établissements auxquels s'applique l'échéance de 2015, prévue par la loi du 11 février 2005. Il souhaite tout particulièrement appeler son attention sur la nécessité :

- d'un accompagnement des petites communes ;
- d'une garantie du droit au transport ;
- d'un cadre pour la mise en accessibilité des sites Internet.

[Synthèse des préconisations](#)

[Le rapport 2011-2012 de l'Observatoire interministériel de l'Accessibilité et de la Conception universelle](#)



[\[1\]](#) Sénateur, Vice-président du Conseil général de la Manche